



Figure 1 : Organigramme du DTA avec indication du nombre d'EPT et de collaborateurs ainsi que des domaines de compétence respectifs

Police

Domaine Traces et Analyse criminelle : Élément-clé d'une police conduite par le renseignement

Simon Baechler, Sami Hafsi, Ivan Keller

Commissaire principal, chef du Domaine Traces et Analyse criminelle, Police judiciaire, Police neuchâteloise
 Commissaire divisionnaire, chef de la police judiciaire, Police neuchâteloise
 Lieutenant-colonel, chef d'état-major, Police neuchâteloise

Dans le cadre de la mise sur pied d'une police conduite par le renseignement, le Domaine Traces et Analyse criminelle (DTA) a été constitué le 1^{er} janvier 2020 au sein de la Police neuchâteloise. Assemblant des compétences spécialisées et transversales, cette structure innovante a vocation à être le moteur du renseignement criminel et à servir ses cinq rôles principaux : détecter, connaître, anticiper, orienter et évaluer (Lemieux 2008). La mise sur pied de cette structure vise aussi à renforcer les synergies tant opérationnelles qu'administratives entre les unités et à muscler la lutte contre les nouvelles formes de criminalité, dont la cybercriminalité. Cet article dévoile les caractéristiques spécifiques du DTA ainsi que ses enjeux et ses perspectives de développement.

Valeurs et composantes

Le DTA est né de la réunion au sein d'une même entité de trois unités préexistantes, jusqu'ici disséminées dans l'organisation, à savoir la brigade d'analyse criminelle et de coordination, le service forensique et la brigade d'investigation numérique (figure 1). Ces unités, désormais placées sous la conduite d'un commissaire principal, sont respectivement dépositaires du traitement de l'information, de la police scientifique traditionnelle et de l'exploitation des traces tant matérielles (p. ex. ADN, traces digitales ou de chaussures) que numériques (p. ex. extractions de smartphones ou d'ordinateurs, recherches sur Internet), ainsi que des moyens techniques de surveillance (p. ex. caméras dissimulées ou lecteurs automatisés de plaques d'immatriculation).

Bien plus qu'une juxtaposition de compétences reconnues pour leur qualité, ces trois unités et la trentaine de collaborateurs qui composent le DTA sont liés par un caractère méthodique, au front, soudé, proactif, efficient, collaboratif et connecté. Pour ne détailler que

deux de ces sept valeurs communes, vraisemblablement les plus spécifiques, la première relève de l'approche scientifique et technique teintée de pragmatisme¹ qui prévaut au sein du DTA. Cette approche systématique tend à ne rien laisser au hasard et vise, par la maîtrise des raisonnements (Baechler *et al.* 2020), à comprendre les formes de criminalité afin de mener aux solutions les plus adéquates. La dernière des sept valeurs, le caractère connecté, relève l'extraordinaire réseau du DTA, qui passe par une participation active au sein de nombreux groupes spécialisés et plateformes d'échanges d'informations et de bonnes pratiques sur les plans régional et national, mais aussi international. Ce réseau comprend également des relations étroites avec la recherche et l'enseignement académiques, notamment l'École des Sciences Criminelles de l'Université de Lausanne. Outre les valeurs communes et la proximité structurelle, plusieurs facteurs garantissent une émulation et une collaboration optimales tant au sein du DTA qu'avec les partenaires. La proximité physique en est une, la gestion concertée et collaborative des domaines de spécialisations transverses en est une autre, tels que la cybercriminalité, l'imagerie, les capacités de surveillance ou la fraude documentaire par exemple. Sont ainsi mis en place les liens adéquats et indispensables bien qu'invisibles sur les organigrammes. Le DTA forme ainsi une communauté de destin qui partage non seulement des valeurs, des objectifs et des enjeux communs, mais aussi des profils proches de « spécialistes-généralistes » exigés par la taille d'une police cantonale comme la Police neuchâteloise.

Si le DTA se veut le moteur du renseignement criminel,

¹ La Police neuchâteloise a réussi à éviter l'écueil de la marginalisation des collaborateurs scientifiques et des analystes civils causée par leur statut différent de celui du personnel policier. L'intégration est ici complète, les scientifiques disposant du statut de policier et étant astreints aux mêmes directives et formations continues que le reste du corps de police.

il est essentiel de souligner qu'il n'en a pas l'exclusivité. Bien au contraire, le renseignement doit être l'affaire de tous. Le travail du DTA ne peut se faire que grâce à tous les policiers et n'a de sens que pour servir tous les policiers, du policier de front au commandant.

Un positionnement hyper transversal

Lors des réflexions qui ont précédé la mise sur pied du DTA, la question de son positionnement structurel a été longuement réfléchi. Il s'agissait alors d'optimiser sa transversalité au service de l'ensemble du corps de police, tout en le maintenant proche du terrain et de ses acteurs. La décision d'attacher cette unité à la police judiciaire a finalement été naturelle, sachant que les conférences latines et suisses des chefs de police judiciaire traitent les questions en lien avec l'échange des données de police et le développement de synergies opérationnelles en matière de renseignement criminel, de police scientifique et de cybercriminalité notamment. En étroite collaboration avec les milieux académiques, on y débat les (r)évolutions judiciaires à venir, qu'elles soient techniques, scientifiques ou logistiques, aux échelons concordaires romand, national ou international (au sein d'Europol par exemple). Il a aussi été décidé que le DTA n'intégrerait pas le renseignement relatif aux manifestations publiques et à la protection de l'Etat, qui restent les prérogatives de l'état-major opérationnel de la Police neuchâteloise². Le maintien d'une coopération étroite entre ces domaines a néanmoins été considéré comme une condition *sine qua non* pour faire face au chevauchement entre criminalité et terrorisme, ce que les anglophones appellent le *crime-terror nexus*.

Le DTA a la volonté affirmée d'être à l'écoute, proche et au service de tous les secteurs de la police, tant territoriaux que thématiques. Il est question d'associer le renseignement criminel avec les postes de gendarmerie sur l'ensemble du canton, ainsi qu'avec les services spécialisés comme les commissariats dédiés à la répression du trafic de stupéfiants ou des infractions au patrimoine par exemple. Pour y parvenir, le DTA jouit d'une position hyper transversale par l'entremise de ses unités constitutives et de leurs activités quotidiennes. En effet, le service forensique et la brigade d'investigation numérique sont parmi les rares unités de la police à avoir un rayon d'action qui s'étend sur tout le spectre policier, des cambriolages dans des caves jusqu'aux homicides, ceci sur l'entièreté du territoire, dans le terrain et à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit via les interventions du service de piquet. Il n'existe par ailleurs plus une affaire, plus un problème criminel où l'on ne rencontre ni traces matérielles, ni traces numériques, rendant ces unités essentielles et omniprésentes. De son côté, la brigade d'analyse criminelle et de coordination est d'une part le « département des affaires étrangères » de la criminalité qui permet à chaque policier de disposer d'une vision affranchie des limites cantonales et nationales. D'autre

part, cette brigade dispose de capacités de traitement des données qui rend visible l'invisible, le complexe compréhensible (notamment via des tableaux de bord et des schématisations) et qui permet de détecter précocement des évolutions et tendances émergentes, voire de les anticiper. Ces éléments font de cette brigade un véritable carrefour d'informations au cœur de la police. Outre leurs activités opérationnelles, les collaborateurs du DTA sont aussi fortement impliqués dans nombre de projets de la Police neuchâteloise, contribuant ici à la mise en place ou au perfectionnement de systèmes d'information, là à optimiser les processus de travail collaboratif.

Ce positionnement hyper transversal au sein de la police fait du DTA un extraordinaire détecteur des tendances et préoccupations en matière de criminalité, une sorte de système nerveux central. Bien entendu, cette position confère aussi une responsabilité vis-à-vis du succès ou de l'insuccès de la police conduite par le renseignement.

A titre d'exemples, les unités du DTA ont mis en lumière l'activité d'un cambrioleur sériel qui agissait dans la ville de La Chaux-de-Fonds, laissant des traces d'outils d'une certaine couleur et des traces de chaussures récurrentes entre les différents cambriolages. L'analyse spatio-temporelle de cette série d'infractions a permis de renseigner la gendarmerie, qui a ainsi pu mettre en place un dispositif de surveillance ciblé sur le secteur d'intérêt, mettant rapidement la main sur l'auteur. Dans le même ordre d'idées mais dans la sphère numérique, le DTA a détecté l'émergence d'une série de cas de cyberescroqueries présentant non seulement le même mode opératoire (un faux acheteur contacte la victime sur un site de petites annonces et le réoriente vers un site Internet frauduleux qui sert à lui soutirer de l'argent) mais aussi des traces numériques similaires (adresses courriel et numéros de téléphone de contact). Cela a conduit à renseigner le commissariat d'enquête dédié aux affaires cyber, qui a entrepris des démarches pour identifier l'auteur et faire bloquer ses moyens d'actions numériques, l'empêchant de poursuivre ses agissements. Le DTA ne restreint pas son approche multidisciplinaire à la Police neuchâteloise, il la promeut aussi via des collaborations avec toute une série de partenaires. Mentionnons ici les analyses visant à cibler les auteurs particulièrement prolifiques, qui sont discutées au sein d'une table ronde réunissant le Ministère public, le Service pénitentiaire, le Service des migrations et la Police afin d'envisager des solutions multidisciplinaires pour mettre en échec ces criminels les plus actifs. Autre exemple récent, le DTA a produit des analyses de données à la demande du Médecin cantonal pour mieux comprendre et suivre l'expansion du coronavirus dans le canton de Neuchâtel.

Synergies et enjeux pour l'avenir

A l'interne du DTA, l'enjeu immédiat est de créer les habitudes de travail en commun et de partage alors que les trois unités constitutives étaient séparées avant janvier

² L'organigramme de la Police neuchâteloise est consultable sur le site Internet suivant: https://www.ne.ch/autorites/DJSC/PONE/Documents/20200101_PONE_internet.pdf

2020. Les synergies envisagées sur le papier doivent se concrétiser dans les faits, ceci aussi bien au quotidien que lorsqu'il est question d'engager des moyens financiers, le DTA disposant de l'un des budgets les plus conséquents du corps de police. Un point d'attention intéressant est celui de l'investigation numérique, qui est relativement récente et connaît une croissance rapide, plutôt empirique. Elle bénéficie de l'éclairage et l'expérience de son « grand-frère » le service forensique, dont l'action repose sur des principes de police scientifique bien établis et éprouvés, remontant pour certains au début du 20^{ème} siècle. L'analogie entre ces deux champs d'action est très forte et les enseignements qui valent pour les traces matérielles conventionnelles valent aussi souvent pour les traces numériques.

Vis-à-vis des autres entités de la Police neuchâteloise, un enjeu important est la promotion de l'approche multidisciplinaire chère au DTA. Il n'est en effet pas toujours évident de contribuer et de participer d'égal à égal avec les autres acteurs, les unités composant le DTA ayant traditionnellement eu une position d'auxiliaire et de soutien. On peut caricaturer cela au travers de la figure de l'inspecteur qui conduit son enquête avec l'appui ponctuel des spécialistes des traces ou de l'analyse de données. Aujourd'hui, a fortiori dans une police conduite par le renseignement, le DTA prend une position plus centrale visant à influencer la conduite de la police et des enquêtes. La numérisation croissante de la criminalité et de la police accentue ce positionnement central, en particulier pour les capacités d'investigation numérique et de traitement de données. La collaboration entre le DTA et les autres acteurs est constamment recherchée et s'avère fructueuse, particulièrement parce que chaque corps de métier en apprend constamment sur l'autre. Chacun est alors à même de suggérer des actions en dehors de sa stricte sphère de compétences, générant des impulsions transverses pertinentes et cohésives. Il devient indiscutable que les affaires et problèmes criminels ne se résolvent pas grâce à un seul élément ou un seul acteur isolé, mais par le biais d'une combinaison d'éléments apportés par différents acteurs, soulignant toute l'importance de la notion d'équipe d'enquête et de faisceau d'indices (Baechler *et al.* 2020). A titre d'exemple, un investigateur numérique a dernièrement apporté ses compétences au sein d'une équipe d'enquête chargée de la traque en urgence d'un fugitif qui avait dérobé des armes à feu. La recherche systématique sur Internet, notamment auprès des réseaux sociaux et autres sources ouvertes, a livré des informations essentielles sur la localisation dudit fugitif.

Une autre synergie à développer est la collecte et l'exploitation du renseignement plus intuitif et subjectif. Si le traitement des données structurées issues des différents systèmes d'information de la police est chose bien maîtrisée, une marge de progression existe pour mieux accueillir et intégrer les renseignements issus des policiers de terrain et d'autres sources humaines. La police gagnera à être conduite par un renseignement qui combine avantageusement l'analyse de la donnée avec

l'analyse des intuitions et de l'expérience du terrain.

Par ailleurs, le renseignement ne porte guère que sur l'activité criminelle. La mission du DTA est aussi de mesurer, d'analyser et d'évaluer l'activité policière. Cette dimension est encore balbutiante, mais elle porte déjà ses fruits. Les chefs d'unités opérationnelles apprécient pouvoir disposer de tableaux de bord relevant l'évolution de l'activité de leur unité, de son effectif, de sa charge de travail, comme par exemple le volume de patrouilles effectuées autour d'un objectif donné, ou le traitement des réquisitions émanant des différentes autorités. Au même titre que les indicateurs et analyses portant sur la criminalité, ces renseignements permettent de prendre les meilleures décisions. Cette capacité d'autoévaluation doit se renforcer pour établir des bilans et retours d'expérience plus objectifs et d'en mémoriser les enseignements pertinents.

Enfin, il s'agit surtout de faire acte d'humilité en se rappelant que le rôle du DTA est d'abord et avant tout de mettre de l'huile dans les rouages de la police et de ses partenaires, le tout étant de la mettre au bon endroit et au moment opportun. Un défi clé est par conséquent de trouver sa juste place au sein du processus de pilotage des opérations décrit dans l'article suivant.

S. B., S. H., I. K.

Références :

- Baechler S., Morelato M., Gittelsohn S., Walsh S., Margot P., Roux C., Ribaux O (2020). «Breaking the barriers: between intelligence, investigation and evaluation: A continuous approach to define the contribution and scope of forensic science», *Forensic Science International*, 309, 110213
- Lemieux F. (2008). *Vers un renseignement criminel de qualité*. In M. Cusson, B. Dupont, & F. Lemieux (Eds.), *Traité de sécurité intérieure* (p. 290-299). Lausanne: Presses Polytechniques et Universitaires Romandes (PPUR).